

Délégué à la protection des données : missions, rôle et obligations – Certification DPO incluse(4,5j (31,5h))

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Type de formation : Formation continue

Éligible au CPF : Non

Domaine : Management du SI

Action collective : Non

Filière : Management SI

Rubrique : RGPD - La gouvernance des données personnelles

Code de formation : P-DPO

€ Tarifs

Prix public : 3690 €

Tarif & financement :

Nous vous accompagnons pour trouver la meilleure solution de financement parmi les suivantes :

Le plan de développement des compétences de votre entreprise : rapprochez-vous de votre service RH.

Le dispositif FNE-Formation.

L'OPCO (opérateurs de compétences) de votre entreprise.

France Travail: sous réserve de l'acceptation de votre dossier par votre conseiller Pôle Emploi.

CPF -MonCompteFormation

Contactez nous pour plus d'information : contact@aston-institut.com

PRÉSENTATION

Objectifs & compétences

- Connaître l'histoire de la protection des données personnelles en Europe
- Comprendre les concepts et approche nécessaires à l'alignement efficace avec le règlement général sur la protection des données
- Comprendre les nouvelles exigences que le RGPD impose aux organisations de l'UE et aux organisations non-UE savoir quand les mettre en œuvre
- Acquérir l'expertise nécessaire pour aider un organisme à évaluer la mise en œuvre de ces nouvelles exigences et le conseiller sur la gestion des données personnelles
- Savoir gérer une équipe implémentant le RGPD
- Acquérir l'expertise nécessaire pour prendre des décisions dans le contexte de la protection des données personnelles

Public visé

Correspondant « Informatique et libertés » DPO désigné ou en cours de désignation Toute personne dont la mission est d'assurer le respect de la protection des données personnelles au sein de son organisation publique ou privée

Pré-requis

Une compréhension fondamentale du RGPD et des connaissances de base sur les exigences légales actuelles en matière de protection des données ou avoir suivi la formation "Sensibilisation aux nouvelles règles relatives à la protection des données"(P-AAMC)

📍 Lieux & Horaires

Campus : Ensemble des sites

Durée : 35 heures

Délai d'accès : Jusqu'à 8 jours avant le début de la formation, sous condition d'un dossier d'inscription complet

Distanciel possible : Oui

📅 Prochaines sessions

Cliquez sur la date choisie pour vous inscrire :

■ 30 / 06 / 2025

📍 : Ensemble des sites

✓ : Distanciel possible

🕒 : 35 heures

📅 : 5 jours

■ 22 / 09 / 2025

📍 : Ensemble des sites

✓ : Distanciel possible

🕒 : 35 heures

📅 : 5 jours

■ 01 / 12 / 2025

📍 : Ensemble des sites

✓ : Distanciel possible

🕒 : 35 heures

📅 : 5 jours

PROGRAMME

1 - Introduction au GDPR et initialisation de conformité réglementaire

- Objectifs et structure du cours
- Introduction au General Data Protection Regulation (GDPR)
- Principes fondamentaux du GDPR
- Initialisation de la mise en œuvre du GDPR

- Comprendre l'organisation et clarifier les objectifs de la protection des données
- Analyse du système existant

2 - Planification de la mise en oeuvre du GDPR

- Leadership et approbation du projet de conformité GDPR
- Politique de protection des données
- Définition de la structure organisationnelle de la protection des données
- Classification des données
- Évaluation du risque associé au GDPR

3 - Déploiement du GDPR

- PIA, Privacy Impact Assessment
- Conception des contrôles de sécurité, des procédures et politiques spécifiques
- Définition du processus de gestion de la documentation
- Plan de communication
- Plan de formation et de sensibilisation

4 - Suivi et amélioration continue de la conformité au GDPR

- Gestion des opérations
- Gestion des incidents
- Monitoring, mesure, analyse et évaluation
- Audits internes
- Brèche de données et actions correctives

5 - Passage de l'examen de certification "PECB Certified Data Protection Officer" (en ligne après la formation)

- Un voucher permettant le passage du test de certification est adressé à l'issue de la session
- Chaque participant doit créer son profil sur l'espace PECB puis, une fois le profil validé, choisir un créneau pour passer l'examen et télécharger l'application PECB Exams
- Le jour de l'examen ils doivent se connecter 30 minutes avant le début de la session
- Passage de l'examen de certification en français en 3 heures
- Un score minimum de 70% est exigé pour réussir l'examen
- Les candidats sont autorisés à utiliser les supports de cours et les notes qu'ils auront prises lors de la formation
- En cas d'échec ils bénéficient d'une seconde chance pour passer l'examen dans les 12 mois suivant la première tentative
- Il est nécessaire de signer le code de déontologie du PECB afin d'obtenir la certification
- L'examen couvre les domaines de compétences suivants :
 - - Domaine 1 : Concepts de protection des données et exercice des droits par la personne concernée
 - - Domaine 2 : Le responsable du traitement des données, le sous-traitant, et le Délégué à la protection des données
 - - Domaine 3 : Planification du projet de conformité GDPR
 - - Domaine 4 : Analyse d'impact relative à la protection des données et étude d'impact sur la vie privée
 - - Domaine 5 : Mesures et approches de la protection des données
 - - Domaine 6 : Évaluation des performances, suivi et mesure du projet de conformité RGPD

MODALITÉS

Modalités

Modalités : en présentiel, distanciel ou mixte . Toutes les formations sont en présentiel par défaut mais les salles sont équipées pour faire de l'hybride. – Horaires de 9H à 12H30 et de 14H à 17H30 soit 7H – Intra et Inter entreprise.

Pédagogie : essentiellement participative et ludique, centrée sur l'expérience, l'immersion et la mise en pratique. Alternance d'apports théoriques et d'outils pratiques.

Ressources techniques et pédagogiques : Support de formation au format PDF ou PPT Ordinateur, vidéoprojecteur, Tableau blanc, Visioconférence : Cisco Webex / Teams / Zoom.

Pendant la formation : mises en situation, autodiagnostic, travail individuel ou en sous-groupe sur des cas réels.

Méthode

Fin de formation : entretien individuel.

Satisfaction des participants : questionnaire de satisfaction réalisé en fin de formation.

Assiduité : certificat de réalisation.

Validations des acquis : grille d'évaluation des acquis établie par le formateur en fin de formation.